

Synthèse du Budget primitif 2024 de la Commune – Annexe à la délibération du conseil municipal du 09 avril 2024

Inssee : Population légale au 1^{er} janvier 2021 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024

Commune de Trans-en-Provence : 6396 /

Les résultats de clôture 2023 sont repris par anticipation au budget primitif **2024** de la Commune.

Le budget primitif 2024 de la Commune présente un total de **9 610 234 €** en dépenses et **9 610 234 €** en recettes (y compris les restes à réaliser de l'exercice 2023 en investissement à savoir **260 800 €** en dépenses).

Ainsi le budget se décompose comme suit :

- **7 932 468 €** en dépenses de fonctionnement soit **82, 54 %** des dépenses
- **1 677 766 €** en dépenses d'investissement soit **17, 46 %** des dépenses
- **7 932 468 €** en recettes de fonctionnement soit **82, 54 %** des recettes
- **1 677 766 €** en recettes d'investissement soit **17, 46 %** des recettes

En 2023, le budget primitif de la Commune présentait un total de **9 395 503 €** en dépenses et de **9 395 503 €** en recettes dont les restes à réaliser de 2022 en investissement (**114 464 €** en dépenses et **175 000 €** en recettes).

Budget de fonctionnement 2024

Dépenses

1) Charges à caractère général (011) 1 704 466 €

Augmentation des dépenses courantes de **8 670 €** par rapport au montant de 2023 (**1 695 796 €**).

2) Charges de personnel (012) 4 382 573 €

Augmentation de **143 834 €** par rapport au montant de 2023 (**4 238 739 €**).

La direction des ressources humaines informe :

Au 1er février 2024, les services comptent :

- **84 fonctionnaires** ;
- **31 contractuels** (dont 02 papys trafics et 01 AESH créneau méridien) ;
- **02 apprentis**.

À noter que parmi les 84 fonctionnaires, 06 sont en disponibilité, dont 02 en disponibilité pour des courtes durées (3 mois renouvelables). Depuis le 1er janvier 2024, 02 fonctionnaires sont en retraite mais 02 agents (déjà présents dans les effectifs) ont été nommés stagiaires de la fonction publique. Les effectifs de titulaires/stagiaires sont donc stables. Un départ en retraite est également prévu au 1er décembre 2024.

Les rémunérations de 05 des agents en disponibilité n'ont pas été prévues dans le budget. Pour le dernier agent, il s'agit de la première demande de disponibilité, aussi, sa rémunération a été prévue sur 09 mois.

Certains agents bénéficient de temps partiel. Pour deux agents, le prorata de paie a bien été appliqué pour les 12 mois de l'année. En revanche, pour la 3ème, n'ayant pas de vision de son souhait, au moment de la construction budgétaire, la rémunération a été prévue sur 33 heures au lieu de 30 heures de son temps partiel, afin de faire une moyenne en cas de retour à temps complet.

Un agent est en congé de maladie ordinaire, depuis plusieurs mois. Bien qu'actuellement à demi-traitement, il n'est pas possible de calculer le budget sur un demi-traitement. Sa rémunération est donc prévue avec du plein traitement. Le contrat d'assurance statutaire ne couvre pas le risque de Maladie ordinaire. La collectivité n'aura donc aucun remboursement concernant cet agent. De plus, un agent contractuel pallie cette absence.

Un autre agent est en congé de longue maladie à demi-traitement. Sa rémunération a bien été prévue sur du demi-traitement car pour l'heure, cet agent ne remplit pas les conditions pour être admis en congé de longue durée. L'assurance statutaire prend en charge ce dossier.

Un dernier agent est en congé de longue durée, à plein traitement. Sa rémunération n'est pas prise en charge par l'assurance. Une lettre de réclamation a été adressée à l'assureur pour obtenir un remboursement des salaires maintenus.

Le SMIC horaire a augmenté au 1er janvier 2024. Actuellement il est fixé à 11,65 € brut. Seuls les apprentis sont concernés par une rémunération calculée sur le SMIC. Pour ce qui est de la rémunération des agents publics, 5 points d'indice ont été ajoutés à tout le monde. Cet ajout de points au traitement des agents publics a une incidence financière tant sur le brut que sur les charges.

Par ailleurs, la valeur du point avait été augmentée en juillet 2023, passant de 4,850033 € brut à 4,922783 € brut.

Les taux de cotisations pour les agents fonctionnaires sont restés stables.

Les taux de cotisations pour les agents contractuels ont légèrement varié. Cependant, si la cotisation « vieillesse » a augmenté de 0,12 %, cela s'équilibre avec le taux d'accident du travail applicable qui a baissé de 0,8 %.

Sur le budget 2024, le coût relatif au paiement du travail supplémentaire effectué par les fonctionnaires, en raison des élections européennes, représente aussi une dépense à chiffrer.

Les recrutements pour l'ACM Beaulieu comptent plus d'heures hebdomadaires pour plus d'agents. À la fin de l'année scolaire 2022-2023, l'ACM Beaulieu recensait 05 contractuels (pour 159 heures par semaines d'école), désormais, il y a 07 contractuels (pour 218 heures par semaines d'école).

À noter également un recrutement contractuel à l'ACM Leï Cigaloun, afin de seconder la directrice. Pour les emplois d'été au CTM : 06 ont été budgétisés (03 en juillet et 03 en août).

Par ailleurs, il est opportun de souligner que l'articulation des écritures comptables liées aux tickets restaurant laisse apparaître une dépense paraissant « surévaluée », mais qu'il est nécessaire de budgétiser au 012 (charges de personnel et frais assimilés). En effet, les parts tant salariales que patronales génèrent un mandat créé sur des lignes budgétaires 64 (64111, 64131 ou 6417 et 6474). Lorsque la société émettrice des titres adresse la facture, le mandat est également établi à partir des lignes budgétaires 64 (6488). Or, en parallèle du paiement de la facture, un titre de recettes est émis, pour « transférer » les lignes des parts salariales et patronales vers le mandat de paiement à la société des tickets restaurant, mais la recette est enregistrée sur un autre chapitre (75 – autres produits de gestion courante).

3) Autres charges de gestion courante (65) : 664 255 € dont :

- Subvention au CCAS : 145 975 €
- Subventions aux associations : 117 200 €
- Subventions aux entreprises : 150 000 € ~~SRU~~
- Subventions pour travaux de façades : 15 000 €
- Indemnités aux élus : 103 116 €
- Cotisations patronales : 12 854 €
- Contribution au CDG : 71 027 €
- Crédances admises en non-valeur et éteintes : 35 000 €
- Formation aux élus : 14 083 €

4) Charges financières (66) : 75 956 (remboursement des intérêts de la dette + Opération des ICNE)

5) Charges exceptionnelles (67) : 2 000 € dont :

- Provision pour titres annulés sur exercices antérieurs : 2 000 €

6) Virement à la section d'investissement (023) : 820 218 €

7) Atténuations de produits (014) : 283 000 € (provision pour prélèvement au titre de l'article 55 loi SRU : 280 000 €) + dégrèvement sur la TH : 3 000 €

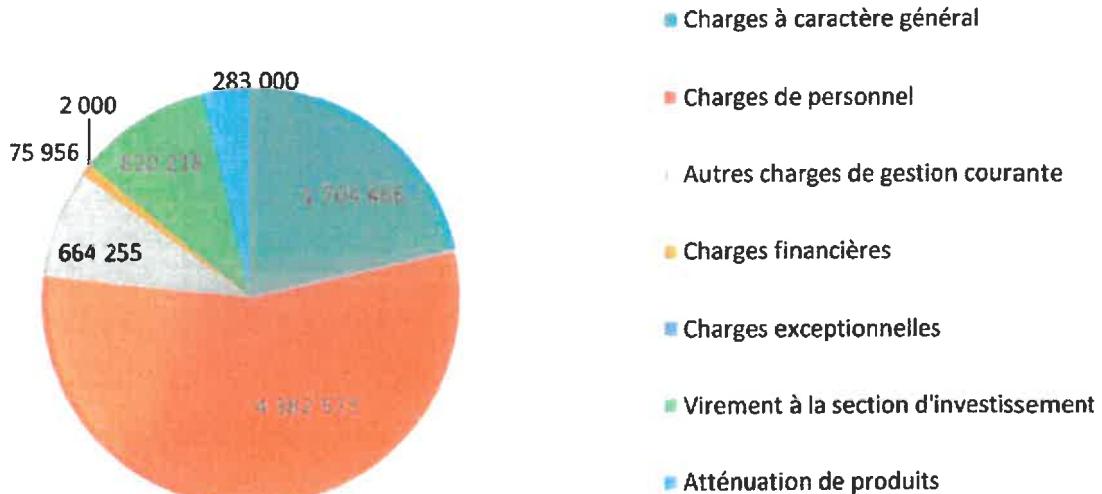
Recettes

- 1) Produit des services (70) : **525 594 €**
- 2) Atténuations de charges (013) : **11 795 €** (remboursement arrêts maladie, contrats aidés)
- 3) Impôts et taxes (73) : **5 315 776 €**
- 4) Dotations, participations, subventions (74) : **789 000 €**
- 5) Autres produits de gestion courante (75) : **210 380 €** (dont revenus des immeubles : **65 000 €** + opération d'ordre budgétaire dépense/recette concernant l'achat de chèques déjeuner : **78 480 €** + don à la commune : **3 980 €** + remboursements de sinistres, et divers autres produits ex : régularisations factures électricité : **62 920 €**)
- 6) Opérations d'ordre de transfert entre sections (042) : **180 000 €** (Travaux en régie)
- 7) Résultat de clôture 2023 de fonctionnement reporté par anticipation au budget primitif 2024 (002) : **899 923 €**

Synthèse Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Montant en €	%	Chapitre	Libellé	Montant en €	%
011	Charges à caractère général	1 704 466	21.49	013	Atténuation de charges	11 795	0.15
012 *	Charges de personnel	4 382 573	55.25	70	Produits des services	525 594	6.63
65	Autres charges de gestion courante	664 255	8.37	73	Impôts et taxes	5 315 776	67.01
66	Charges financières	75 956	0.96	74	Dotations et participations	789 000	9.95
67	Charges exceptionnelles	2 000	0.02	75	Autres produits de gestion courante	210 380	2.65
023	Virement à la section d'investissement	820 218	10.34	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 000	2.27
014	Atténuation de produits	283 000	3.57	002	Résultat reporté 2023 par anticipation	899 923	11.34
TOTAL dépenses		7 932 468	100.00	TOTAL recettes		7 932 468	100.00

* Le pourcentage par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement correspond à 63,22 % (dépenses réelles (sans les opérations d'ordre et sans le montant des travaux en régie). Ce pourcentage est précisé chaque année sur l'annexe informations générales du budget primitif.

Budget fonctionnement 2024Dépenses (en €) : 7 932 468Recettes (en €) : 7 932 468



Budget d'investissement 2024

Les dépenses d'investissements 2024 s'élèvent à la somme de **1 677 766 €** y compris les restes à réaliser de 2023 (**260 800 €**).

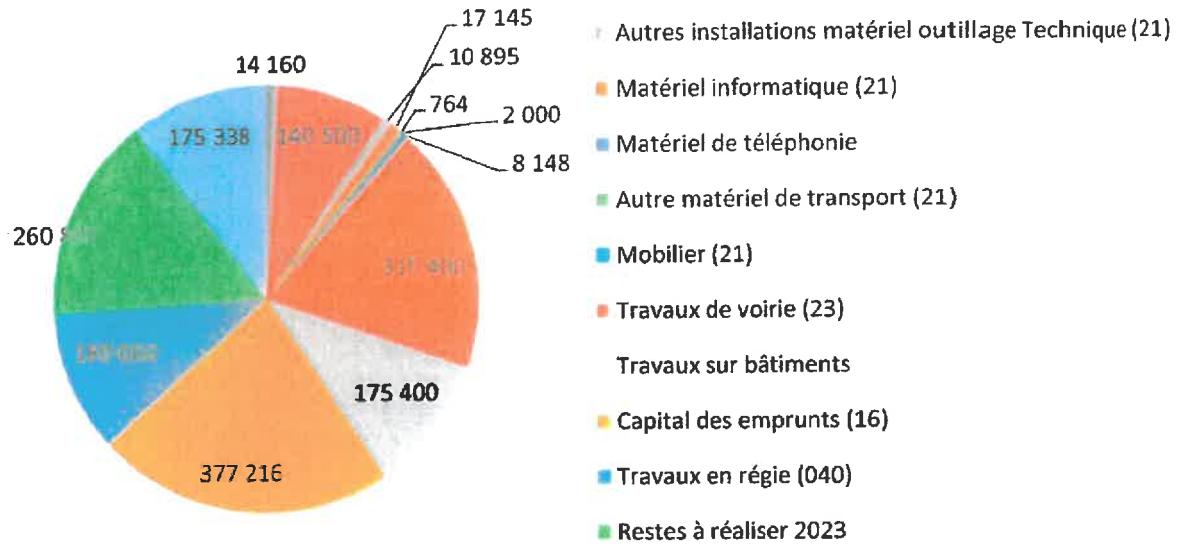
Logiciel (20)	14 160
Autre matériel et outillage de voirie (21)	140 500
Autres installations. Mat. Outil. Technique (21)	10 895
Matériel informatique (21)	17 145
Matériel de téléphonie	764
Autre matériel de transport (21)	2 000
Mobilier (21)	8 148
Travaux de voirie (23)	315 400
Travaux sur bâtiments (23)	175 400
Capital des emprunts (16)	377 216
Travaux en régie (040)	180 000
Restes à réaliser de 2023	260 800
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	175 338
TOTAL	1 677 766

Les recettes d'investissement 2024 s'élèvent à la somme de **1 677 766 €**.

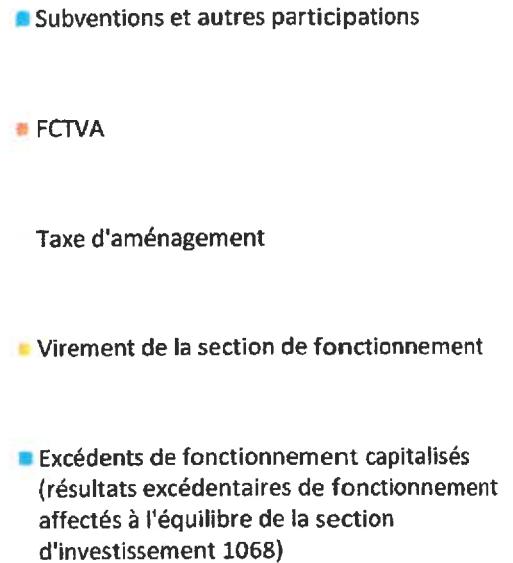
INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Subventions et autres participations	452 210		452 210
FCTVA	100 000		100 000
Taxe d'aménagement	130 000		130 000
Virement de la section de fonctionnement		820 218	820 218
<i>Excédents de fonctionnement capitalisés (résultats excédentaires de fonctionnement affectés à l'équilibre de la section d'investissement 1068)</i>	<i>175 338</i>		<i>175 338</i>
TOTAL	857 548	820 218	1 677 766

Budget d'investissement 2024

Dépenses (en €) : 1 677 766



Recettes (en €) : 1 677 766



Synthèse Investissement

Chapitre	Libellé	Montant en €	%	Chapitre	Libellé	Montant	%	
16	Emprunts et dettes assimilées	377 216	22.48	10	Dotations, fonds divers et réserves	230 000	13.71	
20	Immobilisations incorporelles	14 160	0.85	13	Subventions d'investissement et autres participations	452 210	26.95	
21	Immobilisations corporelles	179 452	10.70	021	Virement de la section de fonctionnement	820 218	48.89	
23	Immobilisations en cours	490 800	29.25	1068	Excédents de Fonctionnement Capitalisés	175 338	10.45	
040	Opération d'ordre de transfert entre section	180 000	10.73					
	Restes à réaliser 2023	260 800	15.54					
001	Solde d'exécution De la section D'investissement Reporté	175 338	10.45					
TOTAL dépenses		1 677 766	100.00	TOTAL recettes			1 677 766	100.00

A noter :

Les **taux d'imposition** pour l'année 2024 n'augmenteront pas par rapport à ceux de l'année 2023.

Les **taux** de 2024 pour la Commune de Trans-en-Provence sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 13, 95 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 35, 07 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 70, 00 %

L'annuité de la dette pour l'exercice 2024 : 454 034, 14 €

Exercice	Annuité	Intérêts Sans ICNE	Capital	Capital restant dû Au 1 ^{er} janvier 2024
2024	454 034, 14 €	76 819, 13 €	377 215, 01 €	4 559 117, 76 €

Pas de recours à un nouvel emprunt pour l'exercice 2024.

Les informations statistiques fiscales et financières précisées dans l'annexe « informations générales » du budget 2024, figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

- l'endettement de la Commune de Trans-en-Provence au 1^{er} janvier 2024 est de 712, 81 €/par habitant. (Insee en vigueur à partir du 01/01/2024 population totale : 6 396).

